

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2025

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : 12

Convocation a été faite le vendredi 21 novembre 2025 pour le vendredi 28 novembre 2025.

L'an deux mil vingt-quatre, les vingt-huit novembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de BONNARD sous la présidence de Monsieur Jean-Luc WARIE, Maire

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 13 octobre 2025.

Etaient présents : D. BARJOT, A-S. BORM, C. CORNU, N. COSTE, D. DEPREZ, D. MONNIER, A. PINEAU, J-L. WARIE

Etaient absents : M. DIVERT, M. GENEVRIER, J-P. PARRINELLO

Etaient représentés : J-D. CAILLEUX donne procuration à D. MONNIER

Secrétaire de séance : A. PINEAU

Rajout à l'ordre du jour : Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour : dépenses à passer en investissement. Ce point a été rajouté à l'unanimité des présents et représentés.

Quorum : 12/2 = 7, quorum atteint : 8

Ordre du jour :

- Communications du Maire
- Décision modificative
- Contrat de remplacement d'un agent
- Vente d'une partie de la parcelle cadastrée YN°113
- Coût de la main d'œuvre
- Noël des enfants
- Rétrocession d'une concession à la commune achetée par une administrée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dernier compte rendu de la réunion du 13 octobre 2025.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Le stop au croisement rue de la Prée et rue de la Fontaine Saint Martin a été installé
- Droit de Préemption Urbain (DPU) :

La commune n'a pas exercé son droit de DPU pour les parcelles ci-dessous :

- Parcelle AA N°7 : 7 Rue de la Fontaine Saint Martin
- Parcelle AC N°11 : 43 A Route de la Gare
- Parcelle AE N°110: 14 Rue Mozart
- Parcelle AE N°34 : 23 Rue du Saucy

Délibération n° Délibération n° 2025.01.28.11

Décision modificative

Le Maire propose de procéder à un virement de compte à compte, afin de pouvoir régler les factures sur le budget de l'exercice 2025 :

Compte 6558 Autres contributions obligatoires	- 64 000,00 euros
Compte 62875 Aux communes membres du GFP	+ 63 780.00 euros
Compte 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 220.00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de procéder aux nouveaux crédits ci-dessus sur le budget de l'exercice 2025.

Délibération n° 2025.02.28.11

Contrat de remplacement d'un agent

Madame Wendy CERQUEIRA travaille à l'école maternelle de BONNARD comme ATSEM. Elle est enceinte et son congé de maternité est prévu du 23 janvier 2026 au 15 mai 2026.

Monsieur le Maire propose de la remplacer à l'école maternelle pendant sa période d'absence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de procéder au remplacement de l'agent pendant la durée de son absence.

Délibération n° 2025.03.28.11

Vente d'une partie de la parcelle cadastrée Y N°113

Monsieur le Maire a reçu un courrier d'un administré dont la parcelle cadastrée Y N°113 jouxte sa propriété, souhaite acheter à la commune une partie de cette parcelle, soit environ 120 m² (3 mètres de large sur 40 mètres de long).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de ne pas vendre une partie de la parcelle Y N°113.

Délibération n° 2025.04.28.11

Coût de la main d'œuvre

Le Maire rappelle que les agents techniques peuvent être amenés à faire de l'entretien (tonte des pelouses, débroussaillage, etc.).

Il vous propose de refacturer les heures des agents techniques passées au montant de 43 €/l'heure à compter de l'année 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de facturer les heures des agents techniques passées à l'entretien des espaces au tarif de 43€/l'heure à compter du 1^{er} janvier 2026.
- Demande à Monsieur le Maire ou son représentant d'émettre les factures correspondantes.

Délibération n° 2025.05.28.11

Noël des enfants

Le Maire a déjà contacté PANORAMIC pour la projection des films pour les écoles de Bonnard.

Le 18 décembre 2025, les enfants des écoles maternelles regarderont «Mission Père Noël» et l'après-midi les enfants des écoles primaires «Panique à Noël».

Des friandises seront achetées pour donner aux enfants.

Le Père Noël passera à l'école maternelle et primaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, finalise le noël des enfants et décide de retenir Panoramic pour la projection des 2 films et l'achat de friandises et mandarines pour les enfants.

Délibération n° 2025.06.28.11

Rétrocession d'une concession à la commune achetée par un couple

Considérant la demande de rétrocession présentée par Madame Fabienne MARAGNA domiciliée à BONNARD (Yonne) 6 rue du Saucy et Monsieur François NICOLLIER domicilié à SEIGNELAY (Yonne) 5 avenue Colbert et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Cavurne n° 7, concession n°332 en date du 16 mai 2017

Enregistré par la Trésorerie de Migennes le

Concession temporaire de 30 ans

Au montant réglé de 300 euros

Le Maire expose au conseil municipal que Madame Fabienne MARAGNA et Monsieur François NICOLLIER, acquéreurs d'une concession cavurne n°7 dans le cimetière communal le 16 mai 2017, se proposent aujourd'hui de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Madame Fabienne MARAGNA et Monsieur François NICOLLIER déclarent vouloir rétrocéder la dite concession, à partir de

ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 215 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte la proposition du Maire et autorise le Maire ou son représentant à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

- La concession funéraire située cavurne n°7 est rétrocédée à la commune au prix de 215 euros
- Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au compte 673 titres annulés du budget de la commune.

Délibération n° 2025.07.28.11

Dépenses à passer en investissement

Monsieur le Maire a acheté des tables empilables, des barrières et une table et 2 bancs en bois pour un montant de 3 281.16 € TTC. Cet achat sera à passer en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

une voix contre : Anne Sophie BORM,

cinq voix pour : Jean-Luc WARIE, Didier BARJOT, Dominique MONNIER (pour Jean-Denis CAILLEUX), Chantal CORNU et Nicolas COSTE

trois abstentions : Alexandre PINEAU, Dominique MONNIER et Didier DEPREZ

décide de mettre cet achat des tables empilables, des barrières, une table et 2 bancs en bois pour un montant de 3 281.16 € TTC en investissement.

L'ordre du jour étant épousé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 35.

Le Secrétaire de Séance,
Alexandre PINEAU

Le Maire,
Jean-Luc WARIE



